

DÉLIBÉRATION COMMUNE DE BAGES

Séance du 24 Avril 2023

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : DEL2023-029

Marché des artisans en cœur de ville de Bages

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-quatre avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BAGES, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses délibérations, en session ordinaire, sous la Présidence de Mme CABRERA Marie, Maire.

Date de la convocation : le 17/04/2023

Étaient présents :

Marie CABRERA	Jean-Marie GUILLOY	Patrice AYBAR
Christine AURICHE	Chantal BORNAREL	Ludovic ROBERT
Georges GUARDIA	Vincenzo ROMANO (Heure d'arrivée 18h34)	
Bernard CONTON	Elizabeth MOLINA	
Adrien MOGLIA	Emmanuel LEHMANN	
Anaïs CAZORLA	Sylvain GARCIA	
Olivier BATLLE	Louis REVARDY (Heure d'arrivée 18h35)	
Marie-Antoinette TAULERE	Robert STEFAN	
Pierre CAMPA	Marie-Claire NATIVEL	

Étaient représentés :

Corine BORDES	a donné pouvoir à	Elizabeth MOLINA
Marjorie POHYLSKI	a donné pouvoir à	Christine AURICHE
Jean LOPEZ	a donné pouvoir à	Marie CABRERA
Nelly MARTINEAU	a donné pouvoir à	Bernard CONTON
Kadi BEN ABDESLEM	a donné pouvoir à	Georges GUARDIA
Elodie FERNANDEZ	a donné pouvoir à	Adrien MOGLIA

Était absente : Mme Jennifer FERNANDES, excusée

Secrétaire de séance : Monsieur Bernard CONTON

Nombre de membres présents :	20	Nombre de procurations :	6	Nombre d'absent :	1	Nombre de votants :	27
------------------------------	----	--------------------------	---	-------------------	---	---------------------	----

Mme Le Maire informe que :

La commune souhaite organiser un marché des artisans pour répondre au besoin exprimé par la population d'avoir accès à une offre de produits locaux et artisanaux dans un espace-temps permettant à une majorité des actifs de s'y rendre.

Ce rendez-vous sera l'opportunité de dynamiser le Bourg-Centre, en invitant les commerçants sédentaires du quartier à participer à cette animation, et de proposer un temps de convivialité.

.../...

Accusé de réception en préfecture
066-216600114-20230424-DEL2023-029-DE
Date de télétransmission : 25/04/2023
Date de réception préfecture : 25/04/2023

Cette manifestation aura lieu, au titre de l'année 2023, le samedi 3 juin de 14h à 23h, au plus tard, en cœur de Ville.

La propriété et la gestion de l'espace public relève de la compétence du Maire sur laquelle est prévue l'implantation de la future animation.

Le Maire est compétent, au titre de la police spéciale de la circulation et du stationnement, pour délivrer les autorisations d'occupation du domaine public dès lors que les occupations se font sans implantation dans le sol.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2121-29, à L2122-21 et L 2224-18 ;

Vu la loi des 2 et 17 mars 1971 relative à la liberté du commerce et de l'industrie ;

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- ✓ La validation de l'organisation du marché des artisans en cœur de ville de Bages, pour lequel le droit de place s'élèvera à 2€ (deux euros) le mètre linéaire occupé (Bulletin d'inscription et règlement en PJ) dont la recette sera rattachée à la régie n°21005 « Droits de place et publication » ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **VALIDE** l'organisation du marché des artisans en cœur de ville de Bages ;
- **APPROUVE** le droit de place au tarif de 2€ (deux euros) le mètre linéaire occupé ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à effectuer toutes les démarches utiles à la mise en œuvre dudit marché et à signer tous documents y afférents.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN MAIRIE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Le Secrétaire de séance,



Pour copie conforme,

Le Maire,



Marie CABRERA